



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DU LIEU DE LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La session ordinaire du conseil municipal du 6 août 2024 se déroulera, à la bibliothèque municipale sise au 1277 chemin du Lac-Supérieur.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.1 du Code municipal du Québec

Donné à Lac-Supérieur, ce 2^e jour d'août 2024

(Original signé)

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DU LIEU DE LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La session ordinaire du conseil municipal du 6 août 2024 se déroulera, à la bibliothèque municipale sise au 1277 chemin du Lac-Supérieur.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.1 du Code municipal du Québec

Donné à Lac-Supérieur, ce 2^e jour d'août 2024

(Original signé)

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DU LIEU DE LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La session ordinaire du conseil municipal du 6 août 2024 se déroulera, à la bibliothèque municipale sise au 1277 chemin du Lac-Supérieur.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.1 du Code municipal du Québec

Donné à Lac-Supérieur, ce 2^e jour d'août 2024

(Original signé)

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe